



EXTRAIT DES REGISTRES

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**LE COMITE SYNDICAL S'EST REUNI
AU SBHG
45, RUE PAULE RAYMONDIS
A TOULOUSE**

LE MERCREDI 4 OCTOBRE 2023 A 17 HEURES 30

Sous la présidence de Monsieur Philippe PLANTADE

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Délégués : M. Pierre GENRE (AIGREFEUILLE), M. Daniel THOMAS (AUCAMVILLE), M. Frédéric LEMAGNER (BALMA), M. Christophe GOURSAUD (BEAUPUY), M. Romuald PONCE (BRUGUIERES), M. Vincent BOUVIER (CASTELGINEST), M. Pierre JAUREGUIBER (DREMIL LAFAGE), M. Benjamin LENORMAND (GRATENTOUR), M. Patrice RENARD (LAUNAGUET), Mme Christine PERROUX (L'UNION), M. Patrick HERBAUT (MONTRABE), M. Franck CHATELAIN (QUINT FONSEGRIVES), M. Alain SUSIGAN (SAINT-ALBAN), MM. Jean-Philippe FREZOULS et Jean-Pierre PEYRI (SAINT-JEAN), Mme Agnès MESTRE (SAINT-ORENS DE GAMEVILLE), Mme Ida RUSSO et MM. Marc FERNANDEZ, Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE et Robert MEDINA (TOULOUSE METROPOLE), M. Pierre LATTARD (SICOVAL), M. Geoffroy DE LA PANOUSE (CC TERRES DU LAURAGAIS), M. Patrick PLICQUE (CC COTEAUX DU GIROU), Mme Marina DAILLUT et M. Denis BRUN (CC DU FRONTONNAIS), M. Jacques LAMARQUE (CC HAUTS TOLOSANS), M. Bertrand GELI (CC AUX SOURCES DU CANAL DU MIDI), Mme Danièle SUDRIE (CC COTEAUX DE BELLEVUE) et M. Michel BOUYSSOU (CC TARN AGOUT)

Avaient donné pouvoir : Mme Nicole VAYROU à M. Frédéric LEMAGNER (BALMA), M. Clément RIQUET (TOULOUSE) à M. Philippe PLANTADE, Mme Véronique DOITTAU à M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), M. Grégoire CARNEIRO (TOULOUSE METROPOLE) à M. Vincent BOUVIER, M. Pierre VIRVES (CC SOR AGOUT) à M. Michel BOUYSSOU

Etaient absents excusés : Mme Anne-Lise CAMUS (FLOURENS), Mme Carine MIRANDA (FONBEAUZARD), M. Claude CYPRIEN (PIN BALMA) Mmes Annette LAIGNEAU et Cécile DUFRAISSE et MM. François CHOLLET et Jean-Jacques BOLZAN (TOULOUSE), Mmes Souhayla MARTY et Nicole MIQUEL-BEYLAUD et M. Pierre TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), M. Gilbert HEBRARD (CC TERRES DU LAURAGAIS), M. Didier AVERSENG (CC COTEAUX DU GIROU)

SYNDICAT DU BASSIN HERS GIROU

AVENANT N° 11 A LA CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LE RELAIS POUR LA MISE EN PLACE DE CHANTIERS D'INSERTION PORTANT SUR LE NETTOYAGE ET LA VALORISATION DES BERGES DE L'HERS ET DE SES AFFLUENTS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de ses interventions sur les cours d'eau dont il assure l'entretien, le SBHG a souhaité mettre en place un partenariat avec une association d'insertion.

Ainsi, vous avez été amenés aux termes d'une délibération en date du 20 juin 2012, à décider la formalisation d'une convention de partenariat entre l'Association Relais et le SBHG.

En effet, nos deux entités entretiennent une vision commune en vue de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de publics rencontrant des difficultés d'accès au marché traditionnel du travail : chômeurs de longue durée, bénéficiaires de minima sociaux en leur permettant, grâce à des contrats de travail adaptés, de développer ou d'acquérir de nouvelles compétences.

Cette collaboration avec le SBHG va permettre d'intervenir dans le domaine de l'environnement en procédant à une valorisation et une préservation du milieu naturel que constituent les berges des cours d'eau.

Je vous précise que les prestations confiées sont les suivantes :

- Nettoyage du lit et des berges par le ramassage de déchets divers,
- Entretien ponctuel de la ripisylve (élagage, abattage, débroussaillage sélectif),
- Plantations au moyen d'espèces locales,
- Eradication des plantes invasives.

Cette convention prévoit aux termes de son article 8 la formalisation annuelle d'un avenant définissant le volume des prestations confiées à l'Association.

Pour 2023, le montant des prestations s'élève à la somme de TROIS MILLE DEUX CENT QUINZE EUROS (3 215 €) correspondant à 1 semaine à 5 agents.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous invite, Mesdames, Messieurs, à prendre la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE :

Le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n° 11 à la convention à intervenir avec l'Association Le Relais en vue de la mise en place de chantiers d'insertion portant sur le nettoyage et la valorisation des berges de l'Hers et de ses affluents.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTÉES
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,**

SYNDICAT DU BASSIN
Hers Girou

45, rue Paulie Raymondis
31200 Toulouse
Tél. 05 34 30 16 74
Fax 05 34 30 19 34

